



PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 10 décembre 2018
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

La séance est ouverte à 9 H 18 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER,
Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER,
Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE,
M. ELKOUBY, Mme ERNST, M. ERBS, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT,
M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL, Mme JEANPERT,
Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MATT,
Mme MOZZICONACCI, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE,
M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

M. PICHON, directeur de cabinet du président

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général
délégué à la coordination territoriale

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources
humaines

Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. MEROT, directeurs de
mission, Mme QUIETI représentant M. NIESS, Mme CLIGNY, représentant
Mme ACKER

Mme LACQUEMENT, M. MUCKENSTURM, directeurs

M. GUG, conseiller du président

Mmes BERNARDINI, BURCKEL, MEDU, VACHEY, secrétariat de l'Assemblée

Excusés :

Mme BUFFET (*ayant donné pouvoir à M. MATT*), Mme JUNG (*ayant donné pouvoir
à M. ELKOUBY*), M. WOLF (*ayant donné pouvoir à Mme WOLFHUGEL*)

◇ **OUVERTURE**

M. le président félicite Mme Cécile DELATTRE pour son élection en tant que maire de la Commune d'Oberhausbergen, suite aux élections anticipées qui se sont déroulées dimanche 9 décembre 2018.

◇ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
excusés, ainsi que M. Bernard Fischer, absent.

N° CP/2018/402 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'attribution de subvention au Conseil de l'Europe (COE) pour l'organisation du Forum Mondial de la Démocratie 2018-2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 120 000 € au Conseil de l'Europe en soutien au Forum Mondial de la Démocratie, selon les modalités de répartition suivantes : 45 000 € en soutien au financement de l'édition 2018 et 75 000 € de préfinancement pour la préparation de l'édition 2019 du Forum. ;
- approuve les termes du projet de convention financière joint en annexe à la présente délibération ; Le projet de convention est établi selon le modèle annexé au règlement financier.
- approuve les termes du projet d'accord à conclure entre le Conseil de l'Europe et le Département du Bas-Rhin pour le financement du projet "Forum Mondial de la Démocratie 2018-2019" ;
- autorise son président à signer cette convention financière à conclure entre le Département et le Conseil de l'Europe ainsi que l'accord entre le Conseil de l'Europe et le Département du Bas-Rhin pour le financement du projet "Forum Mondial de la Démocratie 2018-2019", annexés à la présente délibération.

La subvention fera l'objet d'un versement unique à la fin de l'exercice 2018, sur production du budget prévisionnel équilibré, signé par le représentant légal du bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
excusés, M. Bernard Fischer, absent, ainsi que M. Mathieu Cahn
et Mme Catherine Graef-Eckert, sortis temporairement de salle à 9 h 20.

N° CP/2018/403 - 61510 - *Coopération transfrontalière, européenne et internationale*

**Proposition d'un projet d'avenant pour prolonger la période
de réalisation du projet INTERREG VA "Neurocampus
trinational" pour une durée de 5 mois jusqu'au 31 mars 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention INTERREG relative au projet "Neurocampus Trinational" joint à la présente délibération et visant à prolonger la période de réalisation du projet au 31 mars 2019 au lieu du 31 octobre 2018, prorogeant jusqu'au 31 mars 2019 la réalisation du projet.

Elle autorise par ailleurs son président, à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/404 - 62010 - *Soutien au développement touristique*

**Proposition de décision de prolongation du délai de validité
d'une subvention concernant le dispositif d'hébergement
touristique concernant une opération à ROSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil départemental, par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de prolonger jusqu'au 10 décembre 2020 les délais de réalisation du programme par S.A.S "HUBERT MAETZ", validé par la délibération n° CP/2014/602 de la Commission Permanente réunie le 6 octobre 2014 ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de financement du 6 octobre 2014 pour un montant de subvention restant dû de 127 081 euros ;
- d'autoriser son président à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
excusés, ainsi que MM. Mathieu Cahn et Bernard Fischer, absents.

N° CP/2018/405 - 62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office du
Tourisme de la VALLEE DE LA BRUCHE pour l'ouverture et
l'animation du chalet du CHAMP DU FEU lors de la saison
touristique estivale 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 327,98 € à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du chalet du Champ du Feu pendant six jours lors de la saison touristique estivale 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/406 - 62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution d'une participation financière pour
la prise en charge des coûts du poste de secours du MONT
SAINTE ODILE pour la saison estivale 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 225 € à la Mense Episcopale, pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte-Odile, pour la saison touristique estivale 2018.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
excusés, ainsi que M. Bernard Fischer, absent.

N° CP/2018/407 - 65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial et
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du
Fonds de solidarité communale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 870 962,19 €, aux Cfigurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
 excusés, M. Bernard Fischer, absent, ainsi que Mme Cécile Delattre
 et M. Serge Oehler, sortis temporairement de salle à 9h28.

N° CP/2018/408 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local
 d'Urbanisme arrêté de la Commune de COSSWILLER**

Sur avis favorable de la Commission territoriale Ouest qui s'est tenue le 19 novembre 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU), arrêté de Cosswiller qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le règlement du PLU arrêté, en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente demande que :

- soit inscrit le recul hors agglomération de 15 mètres des constructions par rapport à l'axe de la RD 824 en zone A ;
- soient explicitement autorisés, en zone N, les aménagements liés et nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation de la voirie et de tous les réseaux d'intérêts publics.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/409 - 70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de GRIES

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Gries qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le règlement du PLU arrêté, en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente demande que soient inscrits :

- le recul hors agglomération de 15 mètres des constructions par rapport à l'axe des RD 48 et RD 139 ;
- les reculs hors agglomération, de 25 mètres pour les habitations et 20 mètres pour les autres constructions par rapport à l'axe de la RD 37.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/410 - 70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de WEITBRUCH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Weitbruch qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/411 - 70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de MUTTERSHOLTZ

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Muttersholtz qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le règlement du PLU arrêté, en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente :

- propose que le recul des constructions hors agglomération par rapport à l'axe des RD 21 et RD 221 soit porté à 15 mètres ;

- demande que soient inscrites pour les zones A et N la disposition indiquant que "la création de tout nouvel accès sur la voirie départementale hors agglomération devra recueillir l'accord préalable du gestionnaire et prévoir les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des usagers".

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/412 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'attribution de subventions dans le cadre du programme 2018 d'électrification rurale, au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), aux Communes de NIEDERNAI et d'OBERBRONN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter les dotations des sous-programmes :

- "Renforcement" du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) d'un montant de 64 000 € à la Commune de Niedernai ;
- "Extension" du FACE d'un montant de 16 000 € à la Commune d'Oberbronn ;
- "Enfouissement" du FACE d'un montant de 11 198,55 € à la Commune de Niedernai.

Elle décide également de donner pouvoir à son président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/413 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de répartition des recettes du produit des amendes de police, tranche 2 (exercice 2017)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2017, d'affecter aux opérations des Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, un montant de 198 888,36 €, provenant du produit des amendes de police.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/414 - 11020 - Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)

Proposition d'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un centre médico-social dans la future Maison de l'Enfance à MARMOUTIER et approbation du projet de convention de mise à disposition des locaux

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 64 224,30 € à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, tel que décrit dans le tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre de sa politique de soutien aux projets d'investissements des communes et des communautés de communes concernant les centres médico-sociaux ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des locaux, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
 excusés, Mme Cécile Delattre, MM. Bernard Fischer et Serge Oehler,
 absents, ainsi que Mme Catherine Graef-Eckert,
 sortie temporairement de salle à 9h32.

N° CP/2018/415 - 44010 - Engagement des jeunes

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au MRJC du Bas-Rhin, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives en faveur des jeunes Bas-rhinois, pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
 excusés, ainsi que Mmes Cécile Delattre, Catherine Graef-Eckert
 et M. Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/416 - 51030 - *Bilinguisme*

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Culture et Bilinguisme/René Schickelé Gesellschaft au titre de l'année 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Culture et Bilinguisme/René Schickelé Gesellschaft.

Le versement sera effectué en une fois dès que la présente notification sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, Mmes Cécile Delattre, Catherine Graef-Eckert et M. Serge Oehler, absents, ainsi que M. Vincent Debes, sorti temporairement de salle à 9h35.

N° CP/2018/417 - 51050 - *Autres actions éducatives et de formation*

Proposition d'attribution d'une subvention à Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) dans les collèges bas-rhinois

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président décide de l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2018, de 6 000 € à l'Université de Strasbourg dont Sciences Po Strasbourg est une des composantes, pour la mise en œuvre du programme PEI Collèges, dans 6 collèges bas-rhinois, au cours de l'année scolaire 2018/2019.

La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire, conformément au règlement financier.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
 excusés, ainsi que M. Vincent Debes, Mmes Cécile Delattre
 et Catherine Graef-Eckert, absents.

N° CP/2018/418 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, des subventions pour l'organisation de classes de découverte et les visites du Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle, pour un montant de 18 406,00 € aux collèges publics et de 4 580,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
 excusés, M. Vincent Debes et Mme Cécile Delattre, absents, ainsi que
 M. Yves Le Tallec, quittant définitivement la salle à 9h43.

N° CP/2018/419 - 52020 - Maintenance courante des collèges publics

Proposition de modalités de gestion des travaux de faible ampleur et des grosses réparations dans les cités scolaires, et d'approbation d'un projet de convention-cadre à conclure avec la Région

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver les modalités de participation du Département au financement des travaux de faible ampleur et les grosses réparations dans les cités scolaires ;
- d'approuver les termes du projet de convention-cadre à conclure entre le Département et la Région pour la gestion des travaux ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/420 - 52040 - *Fonctionnement des collèges publics*

Proposition d'attribution de logements de service

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des logements inoccupés dans les collèges de l'Eichel à Diemeringen, Jean de La Fontaine à Geispolsheim, Rouget de Lisle à Schiltigheim et Solignac à Strasbourg aux bénéficiaires désignés en annexe et selon les modalités figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- approuve les termes des projets de convention d'occupation précaire de logement de service joints à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions d'occupation précaire.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/421 - 52040 - *Fonctionnement des collèges publics*

Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 82 193,24 €, soit :

- 37 500 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des cinq collèges suivants :
 - . GERSTHEIM Les Cigognes : 7 500 €,
 - . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 5 000 €,
 - . SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 9 000 €,
 - . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 6 000 €,
 - . TRUCHTERSHEIM du Kochersberg : 10 000 € ;
- 9 000 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2018 en faveur des deux collèges suivants :
 - . DIEMERINGEN L'Eichel: 5 000 €,
 - . SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 4 000 € ;
- 8 459,73 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les deux collèges suivants au cours du premier semestre 2018 :
 - . STRASBOURG Hans Arp : 4 998,93 €,
 - . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 460,80 € ;
- 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- 3 220 € au collège de l'Eichel à Diemeringen pour couvrir les frais de transport des élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Musique vers le Conservatoire de Sarreguemines durant l'année scolaire 2018/2019 ;

- 16 413,51 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Nord :

- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 1 176 € (réparation du réfrigérateur de la demi-pension),
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 4 947 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Sud :

- . BARR : 1 232 € (remplacement des rideaux de la vitrine self de la demi-pension) ;
- . LA BROQUE Frison Roche : 335,04 € (acquisition de deux tenues de travail brodées pour deux agents ATC en restauration),
- . CHATENOIS des Châteaux : 4 538,91 € (réparation des chambres froides et armoires réfrigérées de la demi-pension),
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 1 981,67 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

Eurométropole de Strasbourg :

- . BISCHHEIM Lamartine : 1 764 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension),
- . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 438,89 € (acquisition de quatre matelas pour l'hébergement des élèves polytechniciens).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/422 - 52060 - Fonctionnement des collèges privés

Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges privés sous contrat pour 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de la prise en charge du fonctionnement matériel de l'externat des collèges privés sous contrat d'association :

- de fixer à 4,96 € le montant forfaitaire complémentaire par élève à verser en 2018 aux collèges privés concernés ;
- de répartir entre les douze collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, une dotation complémentaire d'un montant total de 32 552,48 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/423 - 62510 - Création et diffusion culturelles

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association pour l'Animation de la Chartreuse et d'une subvention complémentaire au Théâtre de la Choucrouterie

Sur avis de la Commission du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui s'est réunie le 30 novembre 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental statuant, par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie pour l'année 2018, tel qu'indiqué dans l'avenant modificatif joint en annexe à la présente délibération ;
- d'approuver les termes de ce projet d'avenant à la convention financière 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie ;
- d'autoriser son président à signer cet avenant ;
- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association pour l'Animation de la Chartreuse pour une action sur le territoire sud.

Le versement des subventions interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire et, pour le Théâtre de la Choucrouterie, conformément aux modalités de versement prévues dans le projet d'avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/424 - 65030 - Sports de nature (PDESI)

Proposition d'attribution d'une aide au fonctionnement à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin, figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf, excusés, ainsi que
MM. Vincent Debes et Yves Le Tallec, absents.

N° CP/2018/425 - 21030 - Accompagnement des aidants naturels

Proposition d'attribution de subventions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile - aide aux aidants

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions suivantes, sur l'exercice 2018-2019 à :
 - . ABRAPA, 54 160 €,
 - . APAMAD, 13 428 €,
 - . AJPA, 21 936 €,
 - . ARTENREEL, 2969 €,
 - . GENERATIONS MOUVEMENTS, 11 320 €,
 - . HOPITAL DE JOUR DE MOLSHEIM, 3 008 €,
 - . EHPAD DU STIFT, 6 270 €,
 - . MUTUELLE FRANCAISE GRAND EST, 4 480 €,
 - . SOLUTIA, 4 602 €,
 - . RESIDENCE DU PARC, 4 404 € ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention annexé, en pièce jointe au présent rapport, pour les exercices 2018-2019, en cours de consolidation avec les opérateurs porteurs d'actions validées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ;
- autorise son président à le signer ;
- décide de verser une avance représentant 50 % du montant maximum de la subvention pour chacun des opérateurs.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*),
 excusés, ainsi que MM. Vincent Debes et Yves Le Tallec, absents.

N° CP/2018/426 - 23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du
 modèle de convention à conclure dans le cadre de la
 Conférence des Financeurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions complémentaire pour 2018, tel que validé par la Conférence des Financeurs dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les plans de financement des projets contenus dans ce complément du plan d'action ;
- décide de l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 259 462 euros ;

- approuve les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/427 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées

Proposition d'attribution d'une subvention au Centre Ressources "Petite Enfance et Handicap" de l'Aapei de Strasbourg et d'approbation du projet de convention à conclure entre le Département et l'Aapei de STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 25 000 euros à l'Aapei de Strasbourg pour l'année 2018 pour le Centre Ressources "Petite Enfance et Handicap" ;
- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et l'Aapei de Strasbourg et autorise son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/428 - 31030 - Insertion professionnelle

Propositions d'attribution de subventions pour 2018 à trois structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention pour 2018 à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne à hauteur de 2 400,00 euros ;
- décide d'attribuer une subvention pour 2018 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne Plaine et Plateau à hauteur de 2 400,00 euros ;
- décide d'attribuer une subvention pour 2018 à l'association Mobilex d'un montant global de 11 830 euros ;
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les trois opérateurs, joints en annexes à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, MM. Vincent Debes et Yves Le Tallec, absents, ainsi que M. Nicolas Matt, sorti temporairement de salle à 9h56.

N° CP/2018/429 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'octroi d'une aide du Fonds Social Européen 2018 à 2019 aux Jardins de la Montagne Verte à Strasbourg

Vu l'avis favorable du Comité de Programmation Régionale du 30 octobre 2018,

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention au titre du Fonds Social Européen (FSE), pour la période 2018 à 2019, en faveur des "Jardins de la Montagne Verte" d'un montant total sur cette période de 107 191,40 €, ventilée par année comme suit :
 - 40 840 € au titre de 2018,
 - 66 351,40 € au titre de 2019 ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure pour 2018/2019 avec l'association "Jardins de la Montagne Verte" ;
- décide de verser aux "Jardins de la Montagne Verte" une avance fixée à 50 % du montant annuel octroyé, soit 20 420 € au titre de 2018 et 33 175,70 € au titre de 2019 ;
- décide que le solde annuel sera versé dans la limite du montant total conventionné sur deux ans avec le bénéficiaire, sous réserve des contrôles de service fait prévus au second semestre 2019 pour l'exercice 2018 et au second semestre 2020 pour l'exercice 2019 ;
- autorise son président à signer la convention à conclure avec le bénéficiaire, jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/430 - 31050 - Equipements sanitaires et sociaux

Proposition d'attribution de subventions en faveur de trois associations dans le domaine de l'insertion : la Communauté EMMAÛS à HAGUENAU, l'AASCP (association d'action sociale communautaire de proximité) et les RESTAURANTS DU COEUR, et d'approbation du projet de convention y afférent

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'investissements d'un montant total de 69 943,90 € aux associations figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion ;

- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec la Communauté Emmaüs Haguenau joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/431 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Proposition de création d'un centre social départemental de ressources pour les Gens du Voyage et proposition de convention à conclure avec la CAF pour son agrément

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la création d'un centre social de ressources Gens du Voyage dont les objectifs et le fonctionnement sont décrits dans le projet social annexé à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention d'agrément, annexé à la délibération ;
- autorise son président à signer cette convention ainsi que tout acte complémentaire de nature à permettre l'obtention d'un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet de centre social.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/432 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Proposition de financement par le Département du Bas-Rhin pour l'année 2018 des réductions tarifaires à caractère social sur le réseau de transport interurbain de la CTBR organisé sur le territoire du département du Bas-Rhin par la Région

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du financement pour l'année 2018 par le Département du Bas-Rhin et la Région, pour la prise en charge par le Département du Bas-Rhin, des mesures à caractère social sur le réseau de transport interurbain, pour la prise en charge financière des bénéficiaires du RSA, des seniors de plus de 60 ans et les personnes à mobilité réduite ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Région, proposé en annexe à la présente délibération, qui propose la gratuité des déplacements des BRSA et une réduction du tarif pour les seniors de plus de 60 ans et les personnes à mobilité réduite ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, MM. Vincent Debes, Yves Le Tallec et Nicolas Matt, absents, ainsi que, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer et M. Jean-Philippe Maurer, sortis temporairement de salle à 10h01 et 10h02, et M. Serge Oehler, quittant définitivement sa salle à 10h02.

N° CP/2018/433 - 31060 - *Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion*

Proposition de financement d'actions développées par le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 104 352,34 €, selon la répartition suivante :
 - au GIP FCIP Alsace, un montant de 40 000 € pour 2018, au titre de la mise en œuvre et déploiement de la plate-forme de la langue française,
 - à l'association Germa, un montant de 18 188,34 €, au titre d'une formation langue étrangère dans le domaine de l'agriculture,
 - à OPCALIA, un montant de 9 576 €, permettant le co-financement d'une action de formation dans le domaine de la sécurité,
 - à la Mission Locale de Molsheim, un montant de 15 000 €, permettant l'organisation et le financement d'ateliers d'estime de soi et de préparation à l'embauche,
 - à la Commune de Wangen, un montant de 21 588 €, permettant le co-financement d'un poste de chargé d'insertion ;

- décide de faire appel à "Science Me Up" pour une prestation d'accompagnement d'un montant de 12 000 € permettant l'accueil et le suivi de huit bénéficiaires du RSA, jusqu'à leur embauche ;

- approuve les termes du projet de convention financière, joint à la présente délibération ;

- autorise son président à signer la convention financière, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/434 - 33020 - *Habitat en faveur des ménages défavorisés*

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à AVA Habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat précaire de 2 ménages très défavorisés résidant à KALTENHOUSE et SESSENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 14 271,29 € (représentant 60 % du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de deux opérations d'amélioration de l'habitat auprès de ménages très défavorisés résidant à Kaltenhouse et Sessenheim ;
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, MM. Yves Le Tallec, Nicolas Matt, Jean-Philippe Maurer et Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/435 - 34010 - *Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage*

SDAGV - Aide départementale pour la réhabilitation-amélioration des aires d'accueil des gens du voyage et proposition d'attribution d'une subvention pour l'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de SELESTAT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 11 452,80 € à la Communauté de Communes de Sélestat, représentant 30 % du coût subventionnable H.T. des travaux d'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, MM. Yves Le Tallec, Nicolas Matt, Jean-Philippe Maurer et Serge Oehler, absents, ainsi que Mme Laurence Muller-Bronn, sortie temporairement de salle à 10h03.

N° CP/2018/436 - 53010 - Enseignement supérieur et recherche

Proposition d'adhésion à l'Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS)

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les statuts de l'Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS) joints en annexe à la présente délibération ;
- décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'AFRIS ;
- approuve le montant de la cotisation annuelle fixé par l'assemblée générale de l'AFRIS, à 80€ ;
- désigne Madame Chantal JEANPERT pour siéger au sein de l'AFRIS, en tant que représentante du Département du Bas-Rhin ;
- décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'AFRIS, dans le cadre de la création de l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/437 - 60520 - Subventions diverses

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Les Petites Cantines"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 000 € pour l'année 2018, à verser en une seule fois à l'association "Les Petites Cantines".

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, MM. Yves Le Tallec, Nicolas Matt, Mme Laurence Muller-Bronn et M. Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/438 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

PDH - Proposition d'approbation d'un projet de convention d'objectifs et de moyens entre le Département et des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes des projets de conventions à conclure pour la période 2018-2020, entre le Département et AMELOGIS et entre le Département et la Foncière Habitat et Humanisme, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés,
MM. Yves Le Tallec, Nicolas Matt, Mme Laurence Muller-Bronn
et M. Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/439 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

PDH - Proposition d'un projet d'avenant "fin de gestion" pour l'année 2018 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2018-2023

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet d'avenant "fin de gestion" pour l'année 2018, à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat 2018-2023, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf, excusés, MM. Yves Le Tallec, Nicolas Matt, Mme Laurence Muller-Bronn et M. Serge Oehler, absents, ainsi que M. Eric Elkouby, sorti temporairement de à 10h07.

N° CP/2018/440 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subventions départementales pour la création de logements locatifs sociaux au titre de la programmation 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à OPUS 67, des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour la construction de 3 logements PLUS individuels situés rue d'Ebersheim à Scherwiller, pour la construction de 7 logements PLUS individuels situés rue du Faisan à Wissembourg, pour la construction de 13 logements PLUS dont 4 individuels et 9 collectifs situés quartier "Les Binsen" à Oberhoffen sur Moder, et des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 8 000 € pour la construction de 20 logements PLUS collectifs situés rue de Bâle à Sélestat ;
- à NEOLIA, des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 119 000 € pour la construction de 22 logements PLUS et 15 PLAI collectifs situés impasse des Artilleurs à Bischwiller, et pour un montant de 42 000 € pour la construction de 9 logements PLUS et 6 logements PLAI collectifs situés rue de Muttersholtz à Sélestat ;
- à ERSTEIN HABITAT, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 12 000 € pour la construction de 3 logements PLUS collectifs situés rue Laure Mutschler à Erstein ;
- à la SIBAR, un agrément au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la construction de 18 logements PLUS situés lotissement "Les hauts de la Zorn" à Weyersheim, pour la construction de 18 logements situés lotissement "les Hauts de la Zorn" à Weyersheim ;
- à Immobilière 3F Grand Est des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 35 000 € pour la construction de 10 logements PLUS et 5 logements PLAI collectifs situés rue de Rosheim à Griesheim près Molsheim ;
- à la Foncière Habitat et Humanisme, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 28 000 € pour la construction de 4 logements PLAI individuelles situés rue d'Ebersheim à Scherwiller ;
- à AMELOGIS, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 3 945 € pour la construction de 4 logements PLUS individuels situés rue de Sable à Val de Moder / Uberach ;

- à BATIGERE, un agrément et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 68 000 € pour la construction de 11 logements PLUS et 8 logements PLAI collectifs situés rue de la Division Leclerc à Brumath ;
- à DOMIAL ESH, un agrément et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, pour un montant de 85 000 € pour la construction de 17 logements PLUS et 10 logements PLAI collectifs situés 71, route de Bischwiller à Haguenau.

La Commission Permanente approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions-type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, OPUS 67, NEOLIA, ERSTEIN HABITAT, la SIBAR, Immobilière 3 F Grand Est, la Foncière Habitat et Humanisme, AMELOGIS, BATIGERE et DOMIAL ESH, joints en annexe.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu, les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, OPUS 67, NEOLIA, ERSTEIN HABITAT, la SIBAR, IMMOBILIERE 3 F Grand Est, la FONCIERE HABITAT ET HUMANISME, AMELOGIS, BATIGERE et DOMIAL ESH.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que MM. Eric Elkouby, Yves Le Tallec, Nicolas Matt et Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/441 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création de deux logements locatifs sociaux communaux et d'approbation d'un projet de convention à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 27 800 € à la Commune de Bourg-Bruche dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de deux logements locatifs sociaux communaux ;
- d'approuver en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes de la convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et la Commune de Bourg-Bruche et d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, MM. Eric Elkouby, Yves Le Tallec, Nicolas Matt et Serge Oehler, absents, ainsi que M. Vincent Debes, quittant définitivement la salle à 10h10 (*ayant donné pouvoir à Mme Cécile Delattre*).

N° CP/2018/442 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agrément pour une opération financée en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à MATZENHEIM et proposition d'attribution d'une subvention à un ménage à OBERNAI

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer un agrément à NEOLIA, pour la construction de 16 logements individuels en location-accession, située rue de Strasbourg à Matzenheim ;
- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et NEOLIA, pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et NEOLIA dans le cadre d'opérations de location-accession ;
- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'accédant à la propriété figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession à Obernai.

Elle approuve par ailleurs, les termes du projet de convention particulière, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/443 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition de mise en place d'un partenariat avec la Communauté de Communes de SELESTAT pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Adaptlogis 67 pour la période 2018-2020 et d'approbation du projet de convention à conclure pour sa mise en œuvre

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et PROCIVIS Alsace, pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adaptlogis 67 ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adaptlogis 67, sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/444 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration et de l'adaptation de l'habitat privé

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 80 353,46 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration et de l'adaptation de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/445 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat

PDH - Proposition d'entrée du Département au capital de la société coopérative d'HLM Habitat de l'III, d'adhésion aux statuts et objectifs de ladite coopérative, et de désignation d'un représentant du Département à son conseil de surveillance

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'entrée du Département au capital de la société coopérative HLM Habitat de l'III au titre du collège des collectivités ;
- d'approuver les statuts et objectifs de la coopérative ;
- de souscrire à 25 641 parts sociales et de verser en contrepartie à Habitat de l'III, la somme de 10 000 € pour formaliser son adhésion ;
- de désigner M. Etienne Wolf comme représentant du Département au Conseil de surveillance d'Habitat de l'III ;
- d'autoriser son président à effectuer les actes et formalités nécessaires à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme Françoise Buffet, M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir Mme Cécile Delattre*), Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, MM. Eric Elkouby, Yves Le Tallec, Nicolas Matt et Serge Oehler, absents, ainsi que Mme Alfonsa Alfano, sortie temporairement de salle à 10h12.

N° CP/2018/446 - 73540 - Conseil de l'habitat

PDH - Proposition de reconduction du soutien du Département au fonctionnement du fichier partagé de la demande HLM "Imhoweb"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association régionale des organismes d'HLM d'Alsace (AREAL), pour le fonctionnement du fichier partagé, à partir du 1er avril 2018, pour une durée d'un an.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention à conclure à cet effet entre le Département et l'AREAL, joint en annexe, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/447 - 74510 - Espaces naturels

Proposition d'acquisition de terrains de nature environnementale à AUENHEIM et ROESCHWOOG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'acquisition, pour un montant total de 5 010,48 €, auprès de particuliers, de deux parcelles situées à Auenheim, cadastrées en section B n° 41 (avec 33,40 ares) n°42 (avec 29,00 ares) et une parcelle située à Roeschwoog section 6 n° 100 (avec 24,00 ares) au prix de 3 888,00 € soit 45 € de l'are auxquels s'ajoute une indemnité pour la présence de bois d'un montant de 1 122,48 €, dans le cadre de la préservation des zones humides au sein de l'arrêté Préfectoral du Biotopie des rives de la Moder ;
- que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

En tant que président de l'ATIP, M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental, ne peut assister à la discussion et doit se retirer au moment du vote.

Mme Marie-Paule LEHMANN, 4^{ème} vice-présidente, présidera les débats et le vote suite à la présentation du rapport.

(La séance se poursuit sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN,
quatrième vice-présidente du Conseil Départemental)

* *
* *

N° CP/2018/448 - 04025 - Emploi

**Proposition de mise à disposition d'agents du Département
auprès de l'Agence Territoriale d'Ingénierie publique (ATIP)
à compter du 1er janvier 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise à disposition auprès de l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) d'agents du Département, pour une dernière période de 3 ans à compter du 1er janvier 2019 ;
- approuve les termes du projet de convention collective de mise à disposition de ces agents auprès de l'ATIP, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/449 - 04025 - Emploi

**Proposition de mise à disposition de personnel du
Département auprès du groupement d'intérêt public "Maison
Départementale des Personnes Handicapées" et d'appro-
bation du projet de convention correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise à disposition de 4 fonctionnaires du Département auprès du GIP MDPH à compter du 1er janvier 2019, pour une période de trois ans renouvelable ;

- approuve les termes du projet de convention collective de mise à disposition de 4 fonctionnaires auprès du GIP MDPH à compter du 1er janvier 2019 pour une période de trois ans renouvelable, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

(La séance se poursuit sous la présidence de M. Frédéric BIERRY,
président du Conseil Départemental)

* *
*

N° CP/2018/450 - 00000 - Administration générale

Groupement de commande ouvert et permanent : bilan et proposition d'un projet d'avenant à la convention de groupement

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte du bilan établi après un an de fonctionnement du groupement de commandes.

Elle approuve par ailleurs :

- la poursuite, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats ;
- la liste des domaines d'achat élargie annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier ;
- les termes du projet d'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes conclu le 07 juillet 2017 entre le Département du Bas-Rhin et les partenaires institutionnels, joints en annexe.

La Commission Permanente autorise son président à signer le projet d'avenant annexé à la présente délibération et à exécuter la convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir Mme Cécile Delattre*),
 Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir
 à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que Mme Alfonsa Alfano,
 MM. Eric Elkouby, Yves Le Tallec et Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/451 - 00000 - Administration générale

Information sur les marchés publics et avenants conclus

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/452 - 02055 - Flotte de véhicules

Proposition de reversement au Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) d'une subvention correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR), montant correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/453 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Batigère

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder à la SA d'HLM Batigère, la réitération de la garantie départementale pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe "Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations", jointe à la présente délibération ;

La garantie du Département est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Le capital restant dû pour les 3 lignes du Prêts Réaménagées à la date de réaménagement s'élève à 2 444 754,79 €.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe "Caractéristiques des emprunts réaménagées par la Caisse des Dépôts et Consignations" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

La Commission Permanente approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

Elle autorise par ailleurs son président, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/454 - 01000 - *Gestion financière*

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - BISCHHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 426 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de restructuration de 6 logements situés Route de Bischwiller à Bischheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention joint en annexe, et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/455 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Batigère - BRUMATH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Batigère Nord - Est à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 573 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération, destiné à financer l'opération de construction de 72 logements, situés ZAC de la Scierie à Brumath ;
- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/456 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers Maisons de la Croix

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide du maintien de la garantie du Département accordée à l'association les Maisons de la Croix à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux emprunts renégociés d'un montant de 980 916,53 € et de 351 956,10 € (capital,

intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de La Banque Postale et destinés à financer des travaux de modernisation et d'agrandissement de l'Institut des Aveugles à Still ;

Les caractéristiques financières des nouveaux emprunts souscrits auprès de La Banque Postale sont les suivantes :

- . montant : 980 916,53 €
- . durée : 20 ans et 1 mois
- . taux d'intérêt : 1,52% l'an fixe
- . échéances : mensuelles
- . mode d'amortissement du capital : échéances constantes.

Un avenant à la convention du 20 octobre 2008 doit être établi.

- . montant : 351 956,10 €
- . durée : 8 ans et 1 mois
- . taux d'intérêt : 0,67% l'an fixe
- . échéances : mensuelles
- . mode d'amortissement du capital : échéances constantes

Un avenant à la convention du 26 juillet 2011 doit être établi.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Département accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans les avenants aux conventions joints au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt ou des actes de cautionnement par le président du Conseil Départemental.

La Commission Permanente approuve par ailleurs, les termes des projets d'avenants aux conventions joints en annexe et autorise son président à signer les avenants, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/457 - 01000 - *Gestion financière*

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Habitat de l'III - Caisse d'Épargne - GEUDERTHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III à hauteur de 100%, pendant la phase locative, pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant total de 1 321 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et destiné à financer l'opération de construction de 10 logements situés "Côté Village" à Geudertheim ;

L'emprunt sera réalisé auprès dans les conditions suivantes :

- . Montant : 1 321 000 €
- . Durée : 5 ans
- . Paiement des intérêts : trimestriel.
- . Amortissement : in fine
- . Remboursement anticipé : in fine ou au fur et à mesure des ventes sans aucune pénalité
- . Taux indexé : Euribor 3 mois + 0,78 %

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature du contrat de prêt par le Président du Conseil Départemental.

Au titre de la contre garantie, la Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III devra s'engager par convention, à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par les présentes garanties, sans l'accord du Département.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention, dont le projet est joint au rapport, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser l'emprunt garanti.

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la stricte mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/458 - 01000 - *Gestion financière*

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial - MOLSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 076 240 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Domial ESH et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
M. Vincent Debes (*ayant donné pouvoir Mme Cécile Delattre*),
Mme Martine Jung, M. Etienne Wolf (*ayant donné pouvoir
à Mme Christiane Wolfhugel*), excusés, ainsi que MM. Eric Elkouby,
Yves Le Tallec et Serge Oehler, absents.

N° CP/2018/459 - 01000 - *Gestion financière*

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - PHBB

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 912 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention joint en annexe et, autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/460 - 60520 - *Subventions diverses*

Propositions d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention :

- de 800 €, à la Société Internationale de Sénologie (SIS) du 5 au 7 décembre 2018 à Strasbourg ;
- de 400 €, à l'Association de Prévention et d'Etudes des Maladies Moléculaires (APEMM) du 28 au 31 octobre 2018 à Illkirch-Graffenstaden.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/461 - 60520 - *Subventions diverses*

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 72 647 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux de dotations cantonales, annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport N° CP/2018/404** : *Soutien au développement touristique - Proposition de décision de prolongation du délai de validité d'une subvention concernant le dispositif d'hébergement touristique concernant une opération à ROSHEIM*

M. Serge Oehler souligne qu'il s'agit là d'une entreprise privée et s'interroge sur la légitimité du Département à financer une telle entreprise.

M. le président précise qu'il s'agit d'un ancien dispositif datant d'avant l'application de la loi Notre et d'une subvention individuelle votée à ce titre, et pour laquelle il convient seulement de décider de prolonger la durée de validité.

NB : La convention de financement prévoit bien un délai de validité de 10 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2024. Cette disposition doit être maintenue pour justifier de l'absence de caducité de la convention et la passation de l'avenant.

Mmes Françoise Bey, Françoise Buffet, Martine Jung, Suzanne Kempf et Françoise Pfersdorff, MM. Mathieu Cahn, Eric Elkouby, Nicolas Matt et Serge Oehler, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/419** : *Maintenance courante des collèges publics - Proposition de modalités de gestion des travaux de faible ampleur et des grosses réparations dans les cités scolaires, et d'approbation d'un projet de convention-cadre à conclure avec la Région*

Mme Suzanne Kempf s'interroge sur la suite des travaux en cours sur le site de la cité scolaire Jean Monnet à Strasbourg, où le système de vidéo surveillance doit être remis en état en janvier prochain.

M. Philippe Meyer confirme que ces travaux seront bien réalisés en janvier 2019.

M. Jean-Philippe Maurer souligne que les élus ont le sentiment d'être parfois dépossédés des informations concernant les travaux, alors même que les élus du canton siègent aux Conseils d'administration des cités scolaires.

M. le président précise que, pour les cités scolaires, le choix de la collectivité gestionnaire se porte sur celle qui a la responsabilité du plus gros établissement, mais que c'est bien chaque collectivité qui décide des opérations qui la concernent.

M. le président conclut en précisant qu'il a requis, auprès de M. Blanquer, Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, le transfert aux Départements des gestionnaires des collèges, pour pouvoir agir dans la proximité.

- **Rapport N° CP/2018/423** : *Création et diffusion culturelles - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association pour l'Animation de la Chartreuse et d'une subvention complémentaire au Théâtre de la Choucrouterie*

Mme Chantal Jeanpert précise que le montant de la subvention sera de 5 000 € et non de 10 000 € comme indiqué dans le rapport.

- **Rapport N° CP/2018/425** : *Accompagnement des aidants naturels - Proposition d'attribution de subventions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile - aide aux aidants*

Mme Michèle Eschlimann, membre du bureau et du Conseil d'administration de l'ABRAPA, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD du Stift de Marlenheim, Mme Chantal Jeanpert, membre des Conseils d'administration de l'ABRAPA, de l'EHPAD du Sift de Marlenheim et du Conseil de surveillance de l'Hôpital de jour de Molsheim, M. Philippe Meyer, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD du Stift Marlenheim et du Conseil de surveillance de l'hôpital de jour de Molsheim, Mmes Danielle Diligent, Suzanne Kempf, Christiane Wolfhugel et M. Eric Elkouby, membres du Conseil d'administration de l'ABRAPA, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/426** : *Conférence des financeurs - Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du modèle de convention à conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs*

Mme Alfonsa Alfano, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD Niederbourg à Illkirch-Graffenstaden, M. Jean-Louis Hoerlé, maire de Bischheim et Mme Laurence Muller-Bronn, maire de Gerstheim (pour le CCAS) et membre du Conseil d'administration de l'EHPAD de Gerstheim, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/428** : *Insertion professionnelle - Propositions d'attribution de subventions pour 2018 à trois structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA*

M. Marc Séné, président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et membre du Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/433** : *Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - Proposition de financement d'actions développées par le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)*

Mme Chantal Jeanpert, présidente de la Mission locale des 3 vallées à Molsheim, ainsi que Mme Michèle Eschlimann et M. Philippe Meyer, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/435** : *Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage - SDAGV - Aide départementale pour la réhabilitation-amélioration des aires d'accueil des gens du voyage et proposition d'attribution d'une subvention pour l'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de SELESTAT*

M. Marcel Bauer, président de la Communauté de Communes de Sélestat, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/436** : Enseignement supérieur et recherche - Proposition d'adhésion à l'Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS)

Mme Chantal Jeanpert, proposée pour représenter le Département au sein de l'AFRIS, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/438** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'approbation d'un projet de convention d'objectifs et de moyens entre le Département et des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat

M. Denis Schultz, président de AMELOGIS et M. Thierry Carbiener, membre du Conseil d'administration de cet organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/440** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution d'agréments et de subventions départementales pour la création de logements locatifs sociaux au titre de la programmation 2018

M. Jean-Louis Hoerlé, président de l'OPUS 67, M. Frédéric Bierry, Mme Michèle Eschlimann, M. Serge Oehler, membres du Conseil d'administration et Mme Pascale Jurdant-pfeiffer, également membre de cette instance et présidente de la CAO de ce même organisme, Mme Nathalie Ernst, membre du Conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, Mme Catherine Graef-Eckert, membre du Conseil d'administration de la Société Batigère Nord Est, Mme Frédérique Mozziconacci, membre du Conseil d'administration de DOMIAL ESH, M. Denis Schultz, président de AMELOGIS et M. Thierry Carbiener, membre du Conseil d'administration de cet organisme, ainsi que M. Sébastien Zaegel, membre du Conseil d'administration de la SA HLM Immobilière 3F, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/443** : Rénovation et accroissement du parc privé – ANAH - PDH - Proposition de mise en place d'un partenariat avec la Communauté de communes de SELESTAT pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Adaptlogis 67 pour la période 2018-2020 et d'approbation du projet de convention à conclure pour sa mise en œuvre

M. Marcel Bauer, président de la Communauté de Communes de Sélestat, ainsi que M. Sébastien Zaegel, membre du Conseil d'administration de Procivis Alsace, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/448** : Emploi - Proposition de mise à disposition d'agents du Département auprès de l'Agence Territoriale d'Ingénierie publique (ATIP) à compter du 1er janvier 2019

M. Frédéric Bierry, président de l'ATIP, ainsi que MM. Rémi Bertrand et Denis Schultz, membres du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/453** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Batigère*

Mme Catherine Graef-Eckert, membre du Conseil d'administration de la Société Batigère Nord Est, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/454** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS 67 - BISCHHEIM*

M. Jean-Louis Hoerlé, président de l'OPUS 67, M. Frédéric Bierry, Mme Michèle Eschlimann, M. Serge Oehler, membres du Conseil d'administration et Mme Pascale Jurdant-pfeiffer, également membre de cette instance et présidente de la CAO au sein de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/455** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Batigère – BRUMATH*

Mme Catherine Graef-Eckert, membre du Conseil d'administration de la Société Batigère Nord Est, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/458** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial - MOLSHEIM*

Mme Frédérique Mozziconacci, membre du Conseil d'administration de la SA Domial ESH, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2018/459** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - PHBB*

Mme Nathalie Ernst, membre du Conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, ne prend pas part aux débats ni aux votes de ces rapports.

*
* * *

✧ **CALENDRIER**

Le Conseil Départemental se réunira en **séance plénière** le **jeudi 13 décembre 2018** à **9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 7 janvier 2019** à **9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

*
* *

La séance est levée à 10 h 21.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr>rubrique "Le Conseil Départemental".